

**Mentorat pour les leaders scolaires nouvellement nommés**  
**Rapport de mise en œuvre de novembre : Questions et réponses**

---

**Q : Le conseil doit-il soumettre un plan détaillé de mise en œuvre du mentorat (Annexe B des Lignes directrices pour la mise en œuvre du mentorat)?**

R : Non. Le conseil ne doit pas soumettre un plan détaillé de mise en œuvre (Annexe B des Lignes directrices pour la mise en œuvre du mentorat) au Ministère, mais on s'attend à ce que le conseil en ait un sous la main.

**Q : Dans la deuxième partie du rapport de mise en œuvre du mentorat, le conseil devrait-il seulement indiquer le nombre de mentors/mentorés qui participent déjà au mentorat? Que se passe-t-il si les mentors/mentorés n'ont pas encore tous été embauchés/choisis?**

R : Le conseil devrait indiquer le nombre total de mentors et de mentorés pour l'année scolaire 2008-2009. Cela comprend ceux qui participent déjà au mentorat et ceux qui y participeront d'ici la fin de l'année scolaire.

**Q : Dans la troisième partie du rapport de mise en œuvre du mentorat, le Ministère nous demande de ne pas indiquer deux fois les coûts d'une catégorie à l'autre. Qu'est-ce que cela signifie?**

R : Le conseil devrait déterminer à quelle catégorie appartient chacune des dépenses courantes et des dépenses prévues et indiquer la dépense une fois seulement. Par exemple, si un conseil a dépensé 100,00 \$ pour acheter des livres appuyant la planification de la mise en œuvre, il devrait indiquer cette dépense dans la Catégorie 1, Planification de la mise en œuvre, et ne pas l'indiquer à nouveau dans la Catégorie 3, Achat et(ou) élaboration de ressources. Le fait d'indiquer deux fois les coûts va fausser les totaux de la Catégorie 6, qui doit représenter la somme totale de toutes les catégories.

**Q : Le total des dépenses courantes et des dépenses prévues indiquées par les conseils dans le rapport doivent-elles correspondre à l'allocation théorique figurant dans la note de service qui accompagnait le contrat envoyé en septembre?**

R : Non. Il est plus important que le conseil indique avec précision l'état des dépenses courantes et des dépenses prévues. Le montant total des dépenses courantes et des dépenses prévues ne doit pas être supérieur à l'allocation théorique indiquée dans la note de service de septembre qui accompagnait le contrat. Étant donné qu'il s'agit d'une année de développement, le Ministère s'intéresse aux coûts réels de la mise en œuvre du mentorat dans l'ensemble de la province.

**Q : Si le conseil compte maintenant plus de directions d'école et de directions adjointes nouvellement nommées qu'il ne l'avait indiqué en juin 2008, le conseil obtiendra-il davantage de fonds?**

R : Le conseil devrait planifier la mise en œuvre en se fondant sur l'allocation théorique figurant dans la note de service qui accompagnait le contrat envoyé en septembre. Une fois que le rapport

de novembre aura été soumis par chaque conseil, le Ministère révisera les chiffres et déterminera l'allocation finale pour chaque conseil.

**Q : Sur quoi le Ministère s'appuiera-t-il pour déterminer l'allocation finale pour le conseil?**

R : Le rapport de mise en œuvre du mentorat de novembre confirmera le financement proportionnel pour chaque conseil à partir de deux facteurs clés : le nombre de directions d'école/directions adjointes nouvellement nommées participant au mentorat ainsi que les dépenses courantes et les dépenses prévues du conseil. Le Ministère se livrera à une analyse à l'échelle provinciale et déterminera l'allocation proportionnelle pour chaque conseil.

**Q : À quelle date le conseil recevra-t-il une Annexe B révisée, confirmant l'allocation de fonds? À quelle date le conseil recevra-t-il ces fonds?**

R : Le conseil peut s'attendre à recevoir une Annexe B révisée d'ici la fin du mois de décembre. Le conseil recevra 75 % de son allocation proportionnelle dans le cadre du versement du SIGIF du 20 janvier 2009. Les 25 % restants feront partie du versement SIGIF du mois d'août 2009, dès l'approbation et la réception du rapport final du conseil.